

LA CHARTE DU RANDONNEUR :

1. Respectez le tracé des sentiers, n'utilisez pas de raccourcis pour limiter le piétinement de la végétation et l'érosion (surtout sur les milieux sensibles : dunes, marais...).
2. Pensez aux autres, à la sérénité de la nature. Vous n'êtes pas les seuls à fréquenter les chemins.
3. Apprenez à connaître et à respecter la faune et la flore, surtout dans les espaces sensibles, vous comprendrez ainsi pourquoi il convient de les préserver.
4. Ne laissez ni trace de notre passage, ni déchets. Emportez-les jusqu'à la prochaine poubelle.
5. Ne faites pas de feu dans la nature (forêts et zones broussailleuses).
6. Ne dégradez ni les cultures, ni les plantations et ne dérangez pas les animaux domestiques ou troupeaux. N'oubliez jamais de toujours refermer derrière vous clôtures et barrières.
7. Tenez les chiens en laisse, ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages ou être victimes d'accidents.
8. Ne consommez pas l'eau des ruisseaux, sa limpidité apparente ne signifie pas forcément qu'elle est potable.
9. Renseignez-vous en période de chasse auprès des communes. Certains itinéraires peuvent être dangereux.
10. Informez-vous des règlements d'accès aux réserves naturelles et aux parcs nationaux (les chiens, l'utilisation d'engins sonores et la cueillette des plantes peuvent, dans certains cas, être proscrites).

MARCHER EN GROUPE ORGANISÉ :

- Vous devez vous déplacer sur le bord droit de la chaussée et veiller à laisser libre au moins toute la partie gauche de la chaussée, pour permettre le dépassement des véhicules (*article R.412-42*).
- Déplacez-vous en colonne par deux.
- Si toutefois, hors agglomération, vous avancez en colonne par un, vous devez vous déplacer sur le bord gauche de la chaussée, sauf si cela est de nature à compromettre votre sécurité ou sauf circonstances particulières.
- Si votre groupe est plus important (plus de 20 personnes), il vous est recommandé de le scinder en plusieurs groupes. À l'intérieur de chaque groupe, déplacez-vous également en colonne par deux, sur le bord droit de la chaussée. Chaque groupe ne doit pas occuper plus de 20 m de longueur.
- Conservez enfin un intervalle de 50 m entre chaque groupe, pour faciliter là aussi le dépassement par les véhicules.

À noter : si vous organisez une randonnée, il est préférable pour votre groupe d'utiliser en priorité l'accotement, dès que celui-ci est praticable. Il vous est également recommandé d'encadrer le groupe en plaçant un responsable à l'avant et à l'arrière, et de désigner un éclaireur pour les virages.